

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 105 (1960)
Heft: 7

Artikel: Fortifications et réduit en Suisse : notes d'histoire 1860-1945
Autor: Martin, Paul E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343002>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE SUISSE

Rédaction-Direction : Colonel-brigadier Roger Masson

Rédacteur-Adjoint : Lt-colonel EMG Georges Rapp

Administration : Lt-colonel Ernest Büetiger

Editeurs et expédition : Imprimeries Réunies S. A., av. Gare 39, Lausanne
(Tél. 23 36 33 — Chèq. post. II 5209)

Annonces : Publicitas S. A., succursale, rue Centrale 15, Lausanne

ABONNEMENT : Suisse : 1 an Fr. 12.— ; 6 mois Fr. 7.— ; 3 mois Fr. 4.—
Etranger : 1 an Fr. 15.— ; 6 mois Fr. 8.— ; 3 mois Fr. 4.50

Prix du numéro : Fr. 1.50

Fortifications et Réduit en Suisse

NOTES D'HISTOIRE: 1860-1945

L'armée fédérale, transformée, en application de la Constitution de 1848, par la loi sur l'organisation militaire du 8 mai 1850, connut immédiatement un intense mouvement de renouveau, dans sa structure et ses expériences. Successivement, de 1852 à 1866, elle était appelée à opérer par des mobilisations partielles dans une situation internationale particulièrement agitée. Le conflit avec l'Autriche, de 1852-1853, la campagne du Rhin, sous les ordres du Général Dufour, en 1856-1857, les occupations de frontières durant la guerre d'Italie en 1859, au moment où la question de Savoie en 1860 était posée, enfin durant la guerre de la Prusse et de l'Autriche en 1866, la mettaient à l'épreuve dans des conjonctures graves.

Pour les autorités, pour les sociétés d'officiers, comme devant l'opinion publique, ce n'était plus seulement de l'organisation militaire qu'il s'agissait, mais, en même temps, de la défense nationale dans toute son ampleur. De là, l'étude de plans de campagne, pour tous les cas d'offensive ou d'invasion et, par conséquent, comme du reste dans le

régime antérieur à la centralisation de 1848 et de 1850, celle de la fortification du territoire. Civils et officiers expriment dans de multiples publications, avec la plus grande indépendance, leurs conceptions et leurs propositions.

Ils avaient été devancés, dans cette émulation patriotique, par un écrivain qui n'avait rien d'un guerrier, mais qui, mieux que personne, avait su mettre son talent et sa sensibilité au service de son pays. C'est en effet, en 1839, que Rodolphe Töpffer écrivait, pour déplorer l'invasion du tourisme utilitaire dans les Alpes bernoises :

« Puisqu'on ne voulait pas laisser à l'Oberland sa destination naturelle, le préserver soigneusement de la vapeur, des boutiques et des chemins de fer, j'eusse voulu, pour ma part, qu'on lui assignât celle qu'avait rêvée un de nos compatriotes, je crois. Il voulait que de cette contrée, si bien défendue par la nature, on fît comme la citadelle de la patrie, comme le fort imprenable de l'indépendance helvétique. Il voulait que armes, provisions, carabines, y fussent mises à l'abri et en réserve pour les vingt-deux peuples du faisceau, que là pussent, après une résistance opiniâtre mais devenue impossible, se retirer les hommes de guerre, que de là ils pussent fatiguer, harceler, protéger, reprendre... qu'en ces lieux du moins le cœur de la patrie pût battre toujours ; qu'elle pût être mutilée, jamais morte ! Grande et belle idée, dont le seul vice peut être, est d'être trop grande pour des esprits amoindris, trop forte pour des cœurs languissants, trop simple pour un siècle savant et présomptueux. Ces idées-là font sourire quand elles n'enflamment pas. Parlez-nous de wagons, de rainures, de soupapes, de hautes pressions, de Perkins ; alors nous nous enflammerons et nous ne sourirons pas. Autres temps, autres mœurs ; et c'est dommage ! »¹

¹ RODOLPHE TÖPFFER : *Derniers voyages en zigzag* (Voyage en Suisse 1839) Genève, 1910, in-16, p. 86-87.

Ce texte a souvent été cité ou mentionné. Voir PIERRE BERTRAND dans la *Tribune de Genève*, septembre 1940 et 7 juin 1946.

Récemment M. Henri Bordeaux a rappelé ce que lui en avait dit le Général Guisan. (*Revue des Deux Mondes*, 1^{er} mai 1960, p. 32.)

En 1866, Eugène Rambert, lui, développe un thème analogue en décrivant la valeur défensive des Alpes, en ces termes :

« Nous devons autre chose encore aux Alpes. Nous leur devons, au moins en partie, la constitution démocratique de notre pays et la force de résistance qu'il a déployée dans ses luttes contre l'étranger.

» Les Alpes ne sont pas seulement un symbole, elles sont un gage et une garantie d'indépendance. Les mêmes barrières qui s'opposaient à l'agrandissement des Etats ont été des remparts contre l'étranger. Un pays coupé de gorges et hérissé de montagnes a naturellement une grande force défensive, et peut-être n'y en a-t-il point en Europe qui jouisse d'un tel avantage au même degré que la Suisse. On dirait tout un système de camps retranchés et de retraites inexpugnables. Dès les plus anciennes guerres soutenues par nos pères on voit ce que leur a valu la force naturelle des positions qu'ils avaient à défendre. Au moins pouvaient-ils toujours s'appuyer, d'un côté, à un lac ou à une rivière, de l'autre, s'adosser à une montagne et si peu nombreux qu'ils fussent ils n'avaient pas à craindre d'être débordés. Les glorieux combats livrés en 1798 par les compagnons de Reding ont assez montré que si, au lieu de diviser sa résistance, la Suisse avait été unie, les armées de la République française auraient eu au pied des Alpes le même sort que celles de l'Autriche à Morgarten et à Sempach. Les Alpes sont pour nous un refuge et un boulevard. S'il nous arrivait d'être vaincus dans la plaine, nous pourrions y prolonger la lutte et y réparer un premier échec. Il n'est pas à craindre d'ailleurs que leur force défensive diminue en raison des progrès de l'art de la guerre. Elles n'en offriront que des barrières plus nombreuses et plus efficaces. On s'applique aujourd'hui à perfectionner les armes à feu. Puisse-t-on leur faire faire beaucoup de progrès, et puissions-nous être les premiers à les adopter, car — le bon sens l'indique — nous y trouverons toujours plus de profit que nos voisins. La supériorité d'un

fusil qui tire juste et rapidement peut être en partie neutralisée dans une contrée plutôt montueuse que montagneuse, coupée de petits coteaux boisés et de plis de terrain ; mais dès que les plis deviennent des gorges et les coteaux de hautes parois, le bon fusil doit retrouver tous ses avantages. Dans un pays nu et plat, la rapidité et la justesse du tir ne produisent leur effet qu'à cause des longues distances que l'ennemi doit franchir sous le feu. A la montagne, les difficultés du terrain, en obligeant l'attaque à plus de lenteur, suppléeront presque partout aux longues distances, et dans l'immense majorité des cas — au moins lorsqu'il s'agit de montagnes où abondent les positions bien dominantes et où les mouvements du sol ont l'ampleur qu'ils ont dans les Alpes — la distance s'ajoutera aux difficultés du terrain pour faire valoir à double la supériorité d'une bonne arme. »¹

Ce n'est cependant pas dans les montagnes qu'Aymon de Gingins-La Sarraz, ancien officier au service de Naples, major à l'Etat-Major fédéral en 1861, situe sa *Guerre défensive en Suisse* mais bien sur les arrières d'une armée d'invasion². En 1860, lorsqu'il publie sa brochure, la question de Savoie a passablement tendu les esprits en Suisse. Aussi, Gingins, qui va parcourir une belle carrière militaire, jusqu'au grade de colonel fédéral et de commandant de la VIII^e Division, de 1875 à 1876, voit-il surtout le danger venant de l'Empire français. Il considère comme probable une retraite de l'armée fédérale pour occuper des positions en arrière de la frontière. Aussi veut-il faire surgir derrière les forces d'invasion un auxiliaire de la défense, celui de troupes de partisans qui placeraient l'ennemi entre deux feux et couperaient ses communications. Ces partisans seraient organisés en compagnies franches de 100 à 150 hommes dévoués et connaissant bien la contrée, agissant en corps indépendants sous le

¹ EUGÈNE RAMBERT : *Les Alpes Suisses*. Deuxième Série. Lausanne et Paris, 1866, in-8°, p. 17-18.

² AYMON DE GINGINS - La Sarraz : *La guerre défensive en Suisse* (septembre 1860). Lausanne, 1860, in-8°.

commandement d'un capitaine. Ces partisans seraient recrutés et soldés avec l'autorisation de l'armée régulière. Ils ne porteraient pas d'uniformes, mais des armes. Au risque d'être fusillés, ils pratiqueraient un harcèlement des réserves et des convois de l'armée d'occupation dans les régions les plus favorables.

Six mois après cette première publication, Aymon de Gingins-La Sarraz, en 1861, fait paraître un traité détaillé de la guerre de partisans en Suisse¹.

En 185 articles, il décrit la composition des escouades, les liaisons entre plusieurs compagnies et toutes les occasions d'intervention jusqu'à de sévères représailles.

Ce projet était, semble-t-il, quelque peu aventureux pour être appliqué autrement que secrètement et pour recevoir une sanction officielle. Tel fut en effet le sort des formations de francs-tireurs et de résistants dans maintes occasions des guerres du XIX^e et du XX^e siècle. Mais l'idée d'opérer avec des détachements de troupes spécialisées pour des actions locales n'a pas été abandonnée. Nous la retrouvons chez nous sous la forme des patrouilles de chasse. Plus encore ce sont les méthodes de combat inspirées de celles de la «guérilla» que, dans sa note du 12 juillet 1940, le Général Guisan assigne à la défense intermédiaire des trois échelons de résistance².

C'est cependant une tout autre conception de la préparation et de la concentration de l'armée fédérale qu'exprime en cette même année 1860, un écrit qui ne manqua pas d'avoir un sérieux retentissement. Sous le titre de *Nécessité d'une place forte fédérale pour la défense de la Suisse* un ami de ce pays expose un système de défense conforme au respect de la neutralité suisse. Cet auteur anonyme favorablement connu dans le monde diplomatique et militaire serait, selon le colonel Lecomte, un Monsieur Fonton de l'Etang³.

¹ *Les partisans et la défense de la Suisse*, Lausanne 1861, in-16°.

² *Rapport du Général Guisan à l'Assemblée fédérale sur le Service actif, 1939-1945*, p. 39.

³ *Nécessité d'une place forte fédérale pour la défense de la Suisse*, par un ami de ce pays, Lausanne, 1860, 32 p., in-8°. Voir *Revue Militaire Suisse*, 5^e année 1860, p. 351-352, 6^e année, 1861, p. 69, chap. note I.

L'auteur envisage l'invasion de la Suisse sur trois fronts : Est, Nord, Ouest. Devant chacune de ces invasions, l'armée fédérale manque d'une base d'opérations, d'un point de départ, de concentration et de ralliement. Ces conditions peuvent être réalisées par l'établissement d'une grande place forte fédérale, servant de dépôt pour le matériel de guerre et pour les approvisionnements, en même temps de pivot pour des opérations offensives ou défensives. L'emplacement doit être déterminé de façon à permettre les communications entre les diverses parties de la Suisse par des voies inabordables à l'ennemi. Cette place centrale permettrait à l'armée qui y serait concentrée de déboucher dans toutes les directions possibles, de recueillir les renforts et les contingents des cantons et, en cas d'insuccès, de faire retraite et de soutenir un siège.

L'emplacement étant choisi, ses limites seraient indiquées par une enceinte extérieure, mais seule serait construite une enceinte intérieure au moins provisoire, pour contenir le matériel d'armement et les vivres. Quant à l'emplacement lui-même il faut le situer au débouché le plus central des Alpes pour dominer leurs communications intérieures et ouvrir l'accès de la plaine. L'auteur en vient ainsi à proposer les environs de Sursee sur le lac de Sempach. Adossée aux Alpes, la place forte assurera les voies du lac des Quatre Cantons, l'Entlebuch, celles des lacs de Zoug et de Zurich. Dans le demi-cercle de Zurich à Berne, elle exercerait la surveillance des routes de l'Aar et de la Limmat.

Il est vrai que l'inconvénient d'une semblable solution est l'abandon d'une grande partie des cantons, ce qui est inévitable si l'on veut une concentration de préférence à une défense de détails.

L'auteur de la *Nécessité d'une place forte fédérale* se rencontrait dans ses conclusions avec celles du rédacteur de la *Revue Militaire Suisse*, le major à l'Etat-major fédéral, Ferdinand Lecomte. Tout au long de sa prestigieuse carrière d'officier supérieur et d'écrivain militaire, Ferdinand Lecomte

qui devait assumer d'importants commandements jusqu'à celui de colonel-divisionnaire et de commandant de la II^e Division, de 1875 à 1891, restera fidèle à cette idée¹.

Pour sa part, il estime que le point culminant de la défense de la Suisse, sur le plan exclusivement stratégique, est Lucerne. Il demande que des études soient activement poussées sur le problème des fortifications en Suisse, sans exclure les fortifications passagères². Dès lors le débat va s'élargir et les opinions se faire connaître dans les conférences et les publications, dont la *Revue Militaire Suisse* rendra régulièrement compte.

Le *Bund*, tout d'abord, se déclare partisan d'un dépôt plus que d'un camp retranché, dans lequel l'armée s'enfermerait et abandonnerait la défense du pays. Il placerait ce dépôt derrière la Reuss et l'Emme, ou mieux encore dans l'Unterwald. Lecomte répond qu'une grande place centrale n'exclut pas la défense à la frontière, ce serait le pivot de la manœuvre. Mais Unterwald est trop vaste pour se prêter à cette destination³.

Au cercle des officiers de Genève, il est donné lecture d'un mémoire du général Dufour. L'ancien commandant en chef de l'armée suisse n'accepte pas d'abandonner la défense de la frontière pour se mesurer avec l'ennemi dans le centre du pays. Ce n'est pas ce qu'il a voulu faire en 1857, sur le Rhin. Une telle action ne doit pas empêcher la concentration de l'armée. Mais il semble bien qu'à la conférence de Genève, on se soit orienté vers des ouvrages placés aux points faibles de la frontière⁴.

Au concours ouvert par la Société militaire fédérale, en 1862, le capitaine William Huber, ingénieur civil et fils du colonel fédéral Huber-Saladin, présente un mémoire sur la nécessité d'un réduit ou centre défensif. Ce mémoire est

¹ Sur le Colonel Lecomte, voir F. FEYLER, dans *Revue Militaire Suisse*, 44^e année 1899, p. 766-780.

² *Revue Militaire Suisse*, 5^e année 1860, p. 71-73, et 351-352.

³ *Revue Militaire Suisse*, 6^e année 1861, p. 40-42.

⁴ *Ibidem*, p. 49-56.

récompensé par une mention honorable et la *Revue Militaire Suisse* nous en donne une analyse¹.

Le capitaine Huber propose de situer ce centre dans le triangle Stans-Urseren-Brigue. Les limites en seraient, au nord, le lac des Quatre Cantons, à l'est, les crêtes du bassin de la Reuss, au sud, l'arête du Saint-Gothard, à l'ouest, les glaciers au pied de la Jungfrau et du Finsteraarhorn, le lac de Brienz et la route du Brunig. Il décrit la mission de ce triangle dans diverses hypothèses puis il entre dans plus de détails d'organisation. Le point principal serait Stans, défendu par un camp retranché communiquant avec le massif des Alpes. Là seraient réunies les ressources militaires de la Confédération, le Seelisberg étant la position à tenir. Les magasins et dépôts prendraient place à Brigue sous la protection de fortins. Urseren deviendrait le réduit fortifié au débouché des routes de la Furka, de l'Oberalp et du Saint-Gothard. D'autres emplacements d'importance secondaire conviendraient à des magasins, à Hof au pied du Sousten, à Obergestellen, au pied du Grimsel, à Wassen.

L'étude du capitaine Huber traite aussi des voies de communication et des constructions de routes. Son auteur considère la construction du tunnel du Gothard comme dangereuse.

Les frais de ces constructions et installations seraient moins considérables que pour une place fortifiée en plaine. Il s'agirait d'ouvrages fortifiés à Brigue, du camp retranché de Stans, de quatre fortins à Urseren, de magasins, casernes et arsenaux à Urseren, Brigue et Stans, de la construction d'une ligne de chemin de fer de 12 kilomètres de Lucerne à Stans. Le capitaine Huber estime la dépense à 7 millions qui pourraient être répartis en 10 années. Nous avons donc, avec son mémoire, une esquisse très poussée de travaux conçus au point de vue stratégique comme au point de vue

¹ *Revue Militaire Suisse*, 7^e année 1862, p. 273 ss., 289-295, 321-328, 336-340, 355-358.

technique. A ce moment-là, on n'alla pas plus loin et ce qui nous en est resté demeura à l'état d'idées et de projets.

En 1878-1879, le problème des fortifications reparaît dans l'actualité. Il est traité dans une série de publications, d'articles et de conférences d'officiers. La raison en est la construction de nouveaux forts français sur la frontière de l'est, dans le Jura en complément des ouvrages de la place forte de Belfort. La crainte qui en résulte en Suisse est celle d'une opération française à travers le plateau suisse et de son contre-coup en Allemagne.

De là un renouveau de discussions et même de polémiques. En 1877, a paru à Fribourg une brochure du général de Castella qui recommande sur la frontière des tranchées croisées et des emplacements de batteries. Certains journaux ont parlé d'un camp retranché à Aarberg, position qui pourrait facilement être tournée¹.

Lors de la première session des Chambres de l'année 1880, le major Ryniker, conseiller national d'Argovie, pose une question relative aux fortifications. Le conseiller fédéral Hertenstein, chef du Département militaire fédéral répond qu'un projet est en élaboration².

Cette déclaration n'arrête pas la discussion, loin de là. Les publications et les conférences se succèdent, en 1880 et 1881. Un officier de milice fait paraître en 1880 des *Betrachtungen* sur les fortifications françaises et la défense de la Suisse. Il est partisan de forts d'arrêt au nombre de vingt-cinq et de deux ou trois grandes places avec ceinture de forts et des places intermédiaires munies de blockhaus³. De son côté, le Génie fédéral s'oriente vers des ouvrages destinés à fermer les débouchés des routes, au Gothard. A Fribourg, le lieutenant-colonel Arthur de Techtermann estime que l'on doit se borner à quelques forts au Hauen-

¹ *Revue Militaire Suisse*, 22^e année 1877, p. 463-465 et 29^e année 1884, p. 505.

² *Revue Militaire Suisse*, 25^e année 1880, p. 65-77.

³ *Revue Militaire Suisse*, 25^e année 1880, p. 39-40.

stein, aux Rangiers, au Mont-Sagne, dans le Bas-Valais. A Genève, les spécialistes émettent des vœux, mais se montrent réservés quant au choix du système¹.

En 1881, le colonel Ziegler écrit qu'il n'est pas partisan d'un système général de fortifications, mais il n'exclut pas des forts dans les défilés et la fortification de campagne. Le colonel Wieland, de Bâle, instructeur d'infanterie du 8^e arrondissement, voit le danger sur le front nord et n'appuie pas l'idée du camp retranché. Le colonel Coutau, instructeur d'infanterie du 1^{er} arrondissement, attire l'attention sur la défense du front ouest².

Lors de la réunion générale des officiers tenue à Soleure, le 27 septembre 1881, le colonel d'état-major Ulrich Meister présente une étude sur la neutralité dans laquelle il pose la question suivante : « Est-il nécessaire que nous renforçons notre système de défense et si oui n'est-il pas absolument nécessaire de le faire au moyen de fortifications ? » Il examine les divers systèmes proposés en tenant compte des bases d'opérations des armées étrangères sur quatre fronts. Le système du cordon, c'est la dissémination des troupes et d'immenses dépenses. Une place centrale comme point d'appui serait Berne, mais ne répondrait pas à la défense simultanée des fronts nord et sud. Une ligne intérieure ? mais il lui faut des compléments dans les Hautes Alpes. La fortification de la périphérie exigerait une occupation permanente et environ cinquante et un ouvrages sur une ligne stratégique, d'où, aussi, dissémination des forces. La périphérie et la place centrale avec fortification d'un réduit, ce qui entraînerait de fortes dépenses. Des barrages sur le Plateau, aux lignes d'opérations et des forts dans les Alpes, ce qui signifie-

¹ *Revue Militaire Suisse*, 25^e année 1880, p. 39-40, 65-85, 129-144. Cf. ARTHUR DE TECHTERMANN : *Les fortifications en Suisse*. Berne, 1880, in-8°. Voir encore : *Die schweizerische Befestigung*, 2^e édition, Berne, 1880, in-8°. ROBERT WEBER : *Die deutsch-französischen Grenzbefestigungen und die Landesbefestigung in der Schweiz*. Berne, 1880, in-8°. E. ROTHPLETZ : *Das System der Landesbefestigung - Eine Strategische Studie*. Aarau, 1880, in-8°.

² *Revue Militaire Suisse*, 26^e année 1881, p. 97-100, 161-172.

rait l'abandon des frontières politiques. De ces considérations et objections, le colonel Meister conclut contre un système exclusif partiel. Il faut s'occuper de la périphérie et des points d'appui intérieurs pas trop près de la frontière, ni trop centralisés, selon les exigences stratégiques. En tous cas nous avons « à prévoir un nouveau moyen de défense et ce moyen c'est la fortification du pays ».

Bien entendu, la rédaction de la *Revue Militaire Suisse*, soit le colonel Lecomte, n'est pas d'accord avec ces solutions mitigées. Il s'en tient à un seul dispositif, celui d'une grande place centrale, pivot des opérations, centre de ralliement et de refuge. Il concède cependant quelques petits forts sur les points importants de la frontière¹.

La réponse des autorités à toutes ces questions se fait attendre. Les Chambres se sont occupées de cet objet, en 1879, à la suite d'un postulat au Conseil National, prévoyant un crédit convenable pour la fortification du pays. Mais le Conseil des Etats n'est pas entré en matière. Les *Rapports de gestion* du Conseil fédéral font mention, en 1881, de débats et de rapports dans des commissions. Des commissions d'officiers supérieurs ont donné leur préavis pour un grand camp retranché dans les environs de Zurich. En 1882, les officiers supérieurs préparent leur rapport, le Bureau du Génie étudie les projets, le Service de l'état-major général, la place d'armes centrale².

Enfin, en 1885, le Conseil fédéral fait connaître la position qu'il adopte dans son *Message* du 16 octobre adressé aux Chambres, sur le budget. « La question de la fortification du pays, écrit-il, ayant déjà été discutée par des commissions d'officiers supérieurs, le Département militaire nous a soumis le volumineux dossier de cette affaire; nous avons acquis

¹ *Revue Militaire Suisse*, 26^e année 1881, pp. 164-179, 214-222, 267-270.
Cf. ULRICH MEISTER : *Die Landesbefestigung der Schweiz*, Zurich, 1881, in-8°.

² *Revue Militaire Suisse*, 25^e année, 1880, pp. 65, 129, 136, 369. 26^e année 1881, pp. 200, 216. Cf. les *Rapports de Gestion* du Conseil fédéral, 1879-1884.

Dans la discussion, Lecomte critique les forts d'arrêt et la fortification de la ligne de l'Aar d'Olten au Rhin, proposée par Rothpletz.

la conviction, après examen de tous les projets, que l'exécution même du plus modeste d'entre eux exigerait de trop grands sacrifices de la part de notre pays et qu'il ne fallait pas compter sur la réalisation de ces projets dans leurs proportions actuelles. En conséquence, nous croyons que des fortifications ne doivent être établies que sur quelques points et pour certaines communications d'une importance majeure pour le pays.» Le Conseil fédéral est prêt à donner des éclaircissements aux commissions. Il demande un crédit budgétaire de 500 000 francs pour établissements militaires et fortifications¹.

Le Conseil fédéral semblait par cette déclaration mettre un terme aux discussions des projets de fortification et s'en tenir à un programme très restreint. On peut penser, d'autre part, qu'il voulut éviter toute discussion publique sur les raisons de ce programme, qui tenaient à des considérations issues de la situation internationale. Enfin, en donnant des éclaircissements aux commissions, il dut certainement leur recommander le secret. En réalité, il s'engageait, par la voie des budgets, dans une entreprise de grande ampleur, encore qu'exécutée par étapes successives. En 1886, on commence par la construction d'ouvrages aux portes du tunnel du Saint-Gothard. On continue par celle de deux ouvrages à Airolo, qui ne sont pas terminés en 1889. Entre temps des travaux sont entrepris à Andermatt, à Gœschenen, puis à l'Oberalp et à la Furka.

Colonel Paul E. MARTIN

(A suivre)

¹ *Feuille Fédérale*, 1885, vol. IV, p. 107.